

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 441
MARIGNANE, les 17, 18 et 19 février 2012

RESOLUTIONS

Document approuvé le 19 février 2012

Classification du document : public

*Réunion vendredi 17 février 2012, 17h30-20h00 - Comité Directeur National restreint
(ordre du jour particulier)*

Présents :

Mrs BERGMANN - BLANCHARD - BUE - CAILLIERE - CAVALLO - Mme DESSERTINE - Mrs DI
MEGLIO - DINDINAUD - Mme GAUCHET - Mr GERARD - Mrs MAIRE - MERLO - MICHEL -
NOWAK - Mme RICHARD - Mrs SEVERIN - SIMION - YAN

Absents et excusés : Mr ESCALES - Mmes HERVE - MORIN - MULLER HIMBER - Mr VASSEUR

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Dr GRANDJEAN Bruno	Médecin Fédéral National
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
<u>Absent et excusé</u> Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission

1 - Points particuliers du Président :

- Arrêté modificatif du code du sport du 5 janvier 2012, sortie imminente, applicabilité au 1^{er} avril. Explication détaillée lors du CDN élargi, le lendemain.
- RIPE : Point sur choix du nouveau Directeur des RIPE. Les RIPE se dérouleront du 28 au 31 octobre 2012 à Niolon. Explication détaillée le lendemain avec les commissions.
- CREPS Sud Est : Point sur les relations.

2 - Points particuliers du Secrétaire général :

- Modification PV du CDN d'octobre : Page 1, remplacer le mot « PESCH » par « PESH ». Page 2, 2^{ème} paragraphe, remplacer « cognitif et physique » par « cognitif et psychique ». Page 12 : Après « Propositions vues par la commission Médicale » rajouter « pour la tranche d'âge de 8 à 12 ans. »
- CDN : 22, 23 et 24 juin 2012 : le vendredi, le CDN commencera à 17 h 30. Réunion ouverte aux régions et aux commissions, le samedi après-midi et le dimanche matin.
- CDN 2 et 3 novembre : vendredi et samedi matin. Le CDN commencera le vendredi à 14 h 30. Le CDN sera suivi par le « Rendez-vous national des OD » les 3 après-midi et 4 novembre matin. Pas de présence des commissions.
- Fiche de renseignements demandée aux clubs : Nouvelle fiche en ligne permettant une harmonisation des renseignements (une seule fiche à renseigner pour tous les degrés de l'organisation administrative fédérale).
- Informatique et liberté : modification des textes sur le site. Possibilité à chaque licencié d'exercer son droit de s'opposer aux diffusions des informations.
- Téléphonie Mobile : dossier en cours avec Netcosport. D'abord application sur Iphone^c en réalisation, puis fin année application sur Android^c pour début 2013.

- Subaqua : campagne d'abonnement avec la pochette de septembre à fin décembre. Image très positive, 1300 abonnements de plus avec cette opération par rapport à la même période l'an dernier. Possibilité dans l'année de faire une ou deux fois, un demi-cahier de 8 pages supplémentaires pour pouvoir diffuser toutes les informations.

Résolution 11/115 :

Vote : Possibilité d'augmentation si besoin de demi-cahier dans Subaqua.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 – Bilan Trésorier Général : Projet compte de résultat 2011 et prévisionnel 2012 (vote) :

- Clôture de l'exercice saison fédérale 2011 : 149 602 licences. Evolution des cartes sur l'année civile, légère augmentation + 862. Légère baisse des cartes techniques - 674. Abonnements + 1377 (lié à la campagne abonnement de fin 2011). Augmentation de la pub + 17 000 euros. Augmentation de la vente des fournitures + 37450 euros. Charges : Masse salariale en léger dépassement (heures supplémentaires lié à un salarié absent toute l'année et une autre en congé maternité).
- Résultat 2011 : 531 617 euros.
- Budget prévisionnel 2012. Etude poste par poste. Pour les Commissions : 1 160 000 € prévu à ajuster en fonction des entretiens budgétaires pour chaque commission ; Demande des commissions 1 222 885 euros ; en définitive Prévisionnel négocié 1 138 030 euros.
- Budget prévisionnel 2012 : Explications. Résultat net prévisionnel 2012 : 64 755 euros.

Résolution 11/116 :

Vote : vote du budget prévisionnel 2012

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 – Projet AG 2013, Chartres :

Présentation par B NOWAK. Dates 5, 6 et 7 avril 2013. AG élective.

Résolution 11/117 :

Vote : AG 2013 à Chartres.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

5 – Listing représentation Président calendrier 2012 des commissions nationales :

Point et gestion des représentations par F DI MEGLIO. Le listing sera envoyé aux commissions.

6 – Bilan plan de secours des compétitions nationales (DTN et B Grandjean) :

Point sur l'historique de ce plan de secours pour les commissions sportives. Référence texte du compte rendu CMPN.

La CMPN en se basant sur des éléments factuels et après avoir tenu compte de la nature des compétitions, de leur lieu de réalisation (milieu naturel, piscine), des risques hypothétiques présentés, a décidé que les modalités suivantes concernant la nécessité ou non d'une surveillance renforcée avec présence d'un médecin justifiée par un degré de dangerosité particulière et spécifique seront applicables aux niveaux national, régional et départemental :

Pour les commissions Apnée en piscine (dynamique et statique), Hockey, Nage avec Palmes, Nage en eaux vives, Orientation, tir sur Cible : *Présence d'un médecin non justifiée ; application de la chaîne de secours prévue par le code du sport.*

Pour l'apnée poids constant : *Expérimentation en cours avec présence médicale, compétition prototype prévue en 2012, décision ultérieure.*

Résolution 11/118 :

Vote : Plan de secours.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

**Réunion du samedi 18 février 2012, 9h00-13h00 Comité Directeur National restreint
(ordre du jour particulier)**

Présents :

Mrs BERGMANN – BLANCHARD – BUE – CAILLIERE – CAVALLO – Mme DESSERTINE – Mrs DI MEGLIO – DINDINAUD – ESCALES – Mme GAUCHET – Mr GERARD – Mme HERVE – Mrs MAIRE – MICHEL – NOWAK – Mme RICHARD – Mrs SEVERIN – SIMION – YAN

Absents et excusés : Mr MERLO (représentation fédérale en AG régionale) – Mmes MORIN – MULLER HIMBER – Mr VASSEUR

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Dr GRANDJEAN Bruno	Médecin Fédéral National
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
<u>Absent et excusé :</u> Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission

1 - Point sur la Rando Sub, guide de randonnée (P Yan) :

Sortie imminente du hors série Subaqua sur la Rando, pour l'AG. Remerciements au groupe de travail. Demande d'harmonisation des textes entre CTN et CNA sur la Rando Sub. La Rando Sub est une activité transversale avec un conseil géré par un élu. Ceci sera rappelé aux commissions.

2 - Rencontres nationales des Comités (OD) novembre 2012 : organisation, définition, objectifs (présentation par Jean Escales).

Intitulé définitif choisi : **Rendez-vous national des OD**

Dates : 3 et 4 novembre 2012.

Réunions dans l'auditorium de l'hôtel Pullman à Marseille.

Samedi à 12 h : accueil des participants par le personnel de la FFESSM. Repas : 13h-15h.

Réunion : 15h-16h30, pause, réunion 17h-19h30. Repas 20h30.

Dimanche réunion 8h-10h30, pause, Réunion : 11h-12h30. Repas : 13h.

150 personnes prévues. Repas et réunions : prise en charge nationale. Logement et transport à la charge des participants. Prévision de quatre thèmes (2 samedi après-midi et 2 dimanche matin). Pour choix des thèmes : plusieurs thèmes ont déjà émergé lors des réunions des OD pendant les AG Nationales ; une mise au point sera faite lors de la prochaine AG nationale de Lille en réunion des OD ; en fonction des demandes, le Comité Directeur National choisira ensuite 4 thèmes pour ce RDV national des OD.

3 - AG de Lille : Ordre du jour de l'AG ordinaire, Ordre du jour pour l'AG extraordinaire (modifications des Statuts) :

Présentation de l'ordre du jour de l'AGO et de l'AGE, des résolutions visant les propositions de modifications des statuts pour l'AGE et du RI pour l'AGO. Ceci sera mis sur le site web, 1 mois avant l'AG.

Résolution 11/119 :

Vote : Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2012, AGO et AGE.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Présentation et explications des propositions de modifications par F DI MEGLIO et Jean Marc BRONER. Pour les Statuts :

Article 19 des statuts : modification relative à la suppression de la limitation à deux mandats successifs.

Article 10 des statuts : modification relative aux ATP ...*droit fixé par le CDN pour les ATP, et dont le montant est validé par la plus proche Assemblée Générale.*

Article 12.2 paragraphe 4°) des statuts : modification relative à la Loi du 1^{er} février 2012 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs « ...les règlements d'accès aux compétitions et aux paris sportifs et d'une manière plus générale toute charte éthique visant la protection de tout ou partie des catégories de licenciés, des membres des activités subaquatiques ou du sport en général ».

Pour le R.I :

Page 23 modification de la partie ATP.

Page 25 et 40 modification concernant les bases fédérales (Régionales, Nationales, Cahiers des charges).

Résolution 11/120 :

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 - Info état d'avancement sur recrutement chargé de mission DD (JM Broner) :

Recrutement en cours. Aujourd'hui nous avons 4 candidatures retenues en étude. Une réunion sur Paris pour entretien direct avec les candidats est prévue début mars.

5 - Débat sur subventions aux sections sportives scolaires :

Nous gardons cette possibilité de demandes, mais toujours à « titre exceptionnel ».

6 - Point sur les divers dossiers juridiques et disciplinaires, procédures en cours (JM Broner) :

- Point sur chaque dossier finalisé ou en cours, avec résultats favorables.
- Dernier dossier reçu, concernant le différend entre un licencié et un Président de Codep, conduisant le licencié à demander la saisine du conseil de discipline 1^{ère} instance. Compte tenu du caractère très personnel de cette demande liée à des différends locaux, le Président, après avis du comité directeur national et conformément au règlement disciplinaire, propose de ne point transmettre la demande à la commission nationale de discipline de première instance.

Résolution 11/121 :

Vote : passage en conseil de discipline.

Pour : 0

Abstentions : 0

Vote : Refusé à l'unanimité des exprimés

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et reprise ainsi par le Président; courrier sera adressé à l'intéressé dans les conditions et suivant les voies prévues.

7 - Cotisation clubs et SCA aux différents niveaux des OD :

Diverses possibilités sont présentées par JM BRONER : du statu quo, à la notion d'agréments obligatoires à tous les niveaux de la déconcentration (OD), en passant par une obligation minimale de la part régionale en plus de la part nationale. Devant des implications très complexes pour nos associations et nos Sca, le dossier est reporté pour mieux en appréhender les implications.

8 - Commission nationale Juridique, Statut Stagiaire Pédago dans SCA (E Gérard) :

Exposé de la problématique du Stagiaire Pédagogique au sein des Sca-filière de préparation aux diplômes fédéraux-. Présentation d'un texte ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles les SP peuvent préparer les diplômes fédéraux au sein des Sca.

Résolution 11/122 :

Vote : Adoption du texte.

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Texte en annexe « Charte pour la formation et l'encadrement du stagiaire pédagogique au sein des SCA ».

9 - Recommandations sur Contre Indication médicale de découverte fortuite chez une personne titulaire d'un certificat médical en règle, responsabilités ?

Discussion. Avis de la juridique, de la médicale et de la technique pour la rédaction d'un texte de recommandations générales pour la FFESSM, applicable par nos clubs et nos OD.

Il est rappelé la triple condition d'un certificat médical, lequel peut évoluer au fil du temps (« franchise de celui qui déclare, compétence de celui qui le réalise, prudence de celui qui s'y fie »). Ce texte de recommandations sera présenté pour accord dans la suite du déroulement du CDN (voir dimanche, résolution 11/131).

10 - Création Club France National (JL Blanchard et JM Broner) :

Discussion et explication. L'objet de ce Club est de répondre à des demandes très particulières de délivrance de licences. Le principe dans un souci de pertinence est de trouver une solution juridique pour une réalité préexistante (revue Apnée). Création d'une entité différente du Club France international.

La composition du Comité de direction est la suivante : Anne Sophie DESSERTINE (Pdte), Ingrid RICHARD (Secrétaire) et JLouis DINDINAUD (Trésorier).

Résolution 11/123 :

Vote : Création Club France National.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

11 - Prise en compte des brevets de l'école française de plongée pour l'accès aux certifications des commissions culturelles :

Les licenciés titulaires de niveaux techniques d'autres organismes de l'école française de plongée ne peuvent accéder aux certifications de certaines commissions culturelles, faute d'équivalence fédérale reconnue pour cela.

Solution technique présentée par JP MONTAGNON : Une inscription peut être rajoutée dans la base des données informatiques pour indiquer que la personne possède un autre niveau que celui de la fédération, pour pouvoir accéder aux brevets de certaines commissions culturelles telles que la Biologie ou l'Audiovisuelle.

Décision : Les plongeurs pratiquants niveaux I, II, III « école française de plongée » = pas de problème. Pour les pratiquants à partir du niveau IV, c'est le président de la commission technique régionale qui atteste de la validité du niveau IV équivalent.

12 - Bases Fédérales Régionales (vote) (B Nowak) :

Avantages : création d'une charte spécifique basée sur la charte actuelle des bases fédérales nationales adaptée aux conditions régionales, avec contrôle du CDN.

Permet aux CR ou CIR d'assurer la promotion de la FFESSM pour des actions régionales, voire nationales. Permet d'éviter au CDN d'avoir trop de bases à gérer et de limiter le nombre de bases nationales. Le fonctionnement financier ne saurait être à la charge du national.

Projet de charte : déclinaison de la charte BFR à partir de la charte actuelle des bases fédérales nationales, approbation par les comités directeurs régionaux avant approbation finale par le CDN.

Présentation du projet de charte, il sera proposé lors de l'AG nationale.

Résolution 11/124 :

Vote : Création des bases fédérales régionales

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Réunion du Samedi 18 février 2012 après-midi 15h00-20h00. CDN élargi.

Présents :

Mrs BERGMANN - BLANCHARD - BUE - CAILLIERE - CAVALLO - Mme DESSERTINE - Mrs DI MEGLIO - DINDINAUD - ESCALES - Mme GAUCHET - Mrs GERARD - Mme HERVE - Mrs MAIRE - MICHEL - NOWAK - Mme RICHARD - Mrs SEVERIN - SIMION - YAN

Absents et excusés : Mr MERLO - Mmes MORIN - MULLER HIMBER - Mr VASSEUR

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages

- Dr GRANDJEAN Bruno	Médecin Fédéral National
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mr NORMAND Yves	Comité d'Honneur
- Mr VEDRINES André	Comité d'Honneur
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
<u>Absents et excusés :</u>	Mr Alain DELMAS Chargé de mission
	Dr Raymond SCIARLI Conseiller Scientifique
	Mr Louis GUILLAUME Conseil des Sages
	Mr Pierre PERRAUD Président Honoraire

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Christian BERGMANN	Est
- Mr René CAVALLO	Provence Alpes
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mme Tania DE FABRIQUE SAINT TOUR	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jacques DULIEU	Nord Pas-de-Calais
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean ESCALES	Corse
- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Daniel LEHMANN	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Georges MASANELLI	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO <i>représentation fédérale)</i>	Ile de France Picardie - <i>Excusé arrivé à 19h00 (était en</i>
- Mr Bernard NOWAK	Centre
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Henri POULIQUEN	Polynésie Française – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire

Présidents Commissions Nationales :

- Mme Olivia FRICKER	Apnée
- Mr Serge XIMENES	Archéologie
- Mr Jean Lou FERRETTI – Arrivé à 19h (excusé avant)	Audiovisuelle
- Mr Patrice PETIT DE VOIZE	Biologie et Environnement
- Mr Yannick MORIN représenté par Ulysse MUNOZ	Hockey Sub
- Mr Emmanuel GERARD	Juridique
- Mr Bruno GRANDJEAN	Médicale et Prévention
- Mr Michel GAUNARD	Nage avec Palmes
- Mr Jacques COQUELIN	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE représenté par Jean AZEMARD	Pêche Sous-Marine
- Mr Jean Pierre STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Jo VRIJENS	Technique
- Mr Jean Gilles YVER	Tir sur Cible Sub

Décès du Vice Président du Comité Régional Corse, Monsieur Serge POIGET.

Décès de Mr Henri Germain DELAUZE, fondateur de la COMEX.

Après quelques mots énoncés en hommage à ces deux personnes disparues, une minute de silence est respectée pour les honorer.

1 - Rapport Président (travaux MS, évolution cadre réglementaire, conventions Charte pêche s/m, FFSA, Muséum national Histoire Naturelle, extensions Air Liquide, etc...) :

- Points sur le Salon de la plongée de Paris et les actions de communication forte réalisées. Visite de deux membres du Gouvernement, mise en exergue de la présence du Ministre des Sports sur le stand et du long entretien de travail entre lui et les membres du bureau.
- Mise en place d'une convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle notamment pour souligner les travaux de DORIS.
- Signature d'une charte du plongeur éco responsable avec les responsables italiens de la pêche sous-marine. Une conférence de presse a eu lieu sur le stand fédéral en présence des 5 présidents des 5 fédérations responsables de la pêche française de loisir.
- Signature d'une convention avec la FFSA (Fédération Française de Sports Adaptés). Signature d'un accord cadre. Les cartes de niveaux, gérées par nous, seront éditées avec les trois logos pour PESH 1.
- Signature d'une convention internationale avec le VVW Duiken (organisme hollandais dépendant de la Fédération belge).
- Présentation opération « Vieux Plongeur » : signature d'une convention. Avantages offerts aux pratiquants ; Explications dans Subaqua et sur le site dès le mois de mars. Les personnes ainsi que les structures ont bien sur le choix de rentrer ou non dans l'opération.
- Projet de modifications de l'arrêté du 20 juin 2003 : *Accueil collectif de mineurs et apnée.*
Auparavant le texte interdisait l'apnée aux mineurs en dessous de 6m. Le législateur à partir de nos demandes fédérales a rédigé le texte suivant : *« La plongée en apnée est limitée à une profondeur maximum de 4 m pour les mineurs de 8 ans et moins, avec une profondeur maximum égale à l'âge divisé par 2, profondeur maximum de 10 m pour les mineurs de plus de 8 ans et moins de 12 ans, profondeur maximum de 15 m pour les mineurs de plus de 12 à 14 ans, profondeur maximum de 20 m pour les mineurs de plus de 14 ans. Pour chacune des tranches d'âge au delà de 8 ans, un apprentissage progressif sous le contrôle d'un encadrement expérimenté et vigilant conditionne la profondeur atteinte dans les limites fixées... »*
- Code du sport, arrêté du 5 janvier 2012 :
La FFESSM est consultative et non décisionnaire même si son avis de fédération délégataire est important. La FFESSM a donné son avis suite à sa saisine en décembre. C'est l'Etat qui décide à travers son arbitrage, malgré quelques points qui vont poser problème. Si la rédaction du texte semble déjà définitive, pour autant l'arrêté n'est pas encore paru ce jour au JO. Mise en application au 1^{er} avril 2012. Ce texte réglementaire impacte les pratiques dans les établissements APS pour les mélanges et revient sur certains points pour l'air. Explication du Président sur quelques éléments :
 - Reconnaissance de la plongée « handicapé », disparition de la plongée souterraine du champ de l'arrêté.
 - Aptitudes mentionnent explicitement la profondeur maximale d'activité (exemple PE 40m, PA 20m...), c'est plus parlant que le système de codage précédent.
 - Harmonisation de l'ensemble des textes, maintien satisfaisant de l'annexe III 14b auquel la FFESSM était fort attaché, intégration claire des BP, DE et DES dans la grille des enseignants, sans pour autant que les BEES disparaissent.
 - Apparition de la notion de désinfection du matériel (tubas et détendeurs).
 - Apparition de l'apnée et de la rando sub dans l'arrêté concernant les établissements d'APS. Désormais la pratique de l'apnée dépassant 6 m nécessite la présence d'un plan de secours complet pour la sécurisation des pratiques.
 - Apparition d'une traçabilité obligatoire de la fiche de sécurité (feuille de palanquée) qui doit être conservée un an par tout moyen.
 - Le plan de secours est obligatoire, adapté au lieu et à la plongée pratiquée.
 - Changement au niveau des N3 en autonomie : disposition visant à limiter à 40 mètres, au lieu de 60 mètres, les aptitudes des niveaux 3 de plongeur lors d'une activité sans DP en établissement d'APS. Avec présence du DP, rien de changé : 60 mètres maximum. L'exploitant d'APS doit s'assurer cependant de la fiche de sécurité.
- RIPE : Proposition d'un nouveau Directeur des RIPE, Monsieur Dominique BOUVIER. Confirmation du dimanche 28 octobre au mercredi 31 octobre 2012 (à 14h), à Niolon.
- Déclinaison de la charte du pêcheur éco responsable.
- Handisub : avec la FFSA s'achève l'édifice handisub, réunification sous une même bannière des 3 acteurs du handicap en France pour la plongée (FFH, FFSA, FFESSM). L'édition des cartes à 3 logos pour PESH 1 ou 2 logos pour les autres PESH est gérée par la FFESSM.
- CMAS : Rencontre en décembre avec le Président de la CMAS, et en février avec le Vice Président de la CMAS concernant le devenir de la CMAS.

2 - Rapport Secrétaire Général (administratif, bilan brevets 2011, autres conventions) :

- Administratif :
 - CDN du 22 au 24 juin réunion CDN élargi en présence des commissions et régions pour le samedi après-midi et dimanche matin au Best Western (Aéroport Marseille Provence).
 - CDN du 2 et 3 novembre, CDN restreint. Pour le 3 novembre après midi et dimanche 4 novembre matin, « Rendez-vous national des OD » à Hôtel Pullman à Marseille (corniche Kennedy).
 - Le CDN a voté l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de Lille, AGO et AGE. Cet ODJ sera mis en ligne sur le site internet fédéral, plus d'un mois avant l'AG. Détail sur l'organisation sera vu lors d'un point ultérieur de la réunion.
 - L'AG nationale 2013 sera à Chartres les 6 et 7 avril 2013.
- Renouvellement des documents graphiques de la fédération.
- Normalisation et harmonisation de la fiche de renseignements clubs. Mise en téléchargement sur le site (espace Dirigeants, rubrique « Les Documents », sous rubrique « Documents administratifs »).
- Point détaillé sur les brevets et cartes 2011 année civile (total général 74.738). Point sur progression favorable des licences du 15/9/2011 au 31/1/2012.
- Pour les commissions, information sur finalisation du listing des représentations qui sera envoyé aux commissions nationales. Projet de réaliser kakemonos exposition sur nos commissions (il leur est demandé de prévoir des images).
- Autres Conventions finalisées : avec Surfrider Foundation Europe pour les Initiatives Océanes, avec AAMP pour la borne sciences participatives de Doris au Salon de la plongée. Projet en cours avec Longitude 181 pour le Guide des centres de plongées éco responsables.

3 - Rapport Trésorier Général :

Point du Trésorier au niveau des licences : 149 602 pour année fédérale 2011.

Il reprend longuement les divers points présentés en CDN restreint sur le compte de résultat (*voir supra*).

Présentation du prévisionnel. Le budget prévisionnel des commissions sera donné à la fin de chaque rapport de la commission concernée.

4 - Bilan de la commission des médailles : Réunion exceptionnelle faite à la demande du Président. 2 médailles de Bronze, 3 médailles d'Argent et trois médailles d'Or. Il est rappelé que les délibérations de ces travaux sont confidentielles.

5 - Bilan Salon de la Plongée (O Maire) :

53877 visiteurs (+399 par rapport à 2011), 370 sociétés exposantes et 155 journalistes. 2 ministres et 1 sénatrice présents sur le stand de la FFESSM.

Remerciements aux régions pour les apéritifs améliorés. Activités du bassin : 276 baptêmes, 304 baptêmes *recycleur*.

Pistes d'amélioration : Conférences, la FFESSM se positionnera très tôt sur l'organisation des créneaux horaires attribués par le Salon. Pour 2013, nouvelle organisation fédérale : envoi d'un fascicule détaillé dès septembre à remplir en ligne pour chaque commission nationale et chaque comité régional. Réservations des badges, des invitations, réservations hôtels, chemises et autres à préciser.

Le stand Subaqua était plus ouvert. Vente de fournitures en augmentation.

Il est rappelé aux Commissions nationales que la présence des commissions est obligatoire à cet événement national.

6 - Bilan site Internet FFESSM (F Di Méglio) :

Un document est transmis à chaque personne présente au CDN.

55.000 visiteurs dont 30 000 visiteurs uniques le premier mois. 230.000 pages vues en 1 mois.

Présentation détaillée du nouveau site web, mise en ligne fin décembre. Les trois espaces avec un système plus ergonomique. Intégration de Subaqua, intégration publicité. Les points qui ont eu un écho très favorable (bannières d'images défilantes, module de recherche, les FAQ).

Information sur application téléphone mobile iPhone en cours.

7 - Point sur Championnats de France Montluçon (B Severin) :

Du 17 au 19 et du 25 au 28 mai 2012.

Lieux : Louroux Hodement, Saint Victor, Vichy et Mazirat Teillet Argenty.

Animation de la fosse au Centre Aqualudique.

Présentation détaillée. Planning des compétitions et activités. Repas de gala dimanche 27/5 à 20h.

8 - Point sur l'AG nationale de Lille (Sophie et F Di Méglio) :

- Une grande partie des documents est en ligne sur le site de la fédération, depuis la fin janvier (Convocation à l'AGO et à l'AGE, plan d'accès, fiche de réservation des hôtels, repas et soirée gala, formule vierge de pouvoir et mandat pour AGO et pour l'AGE pour les clubs et pour les SCA). Noter que le PV de l'AG nationale de 2011 de La Rochelle est en ligne depuis la fin du printemps dernier.

- Sera mis en ligne fin février l'Ordre du Jour qui vient d'être voté en CDN (pour l'AGO et pour l'AGE). Pour l'AGE et les modifications statutaires, seront abordés la suppression de la limitation à 2 mandats, l'inscription de la charte éthique du sport (suite à la loi du 1^{er} février 2012), rectification d'une coquille pour les ATP.

- Les rapports écrits des Commissions Nationales seront mis en ligne début mars, il est demandé aux commissions de l'adresser au secrétariat fédéral pour le 29 février. Il est rappelé aux commissions d'utiliser lors de l'AG elle-même un visuel pour être plus communicant et de limiter leur rapport à 10mn pour permettre la tenue correcte du timing de l'AG comme par le passé.

- Les rapports du Président, Secrétaire Général et Trésorier Général avec les comptes annuels (exercice 2011 et budget prévisionnel 2012) seront mis en ligne après lecture du commissaire aux comptes.

9 - Présentation rencontres nationales des Comités, novembre 2012 (J Escales) :

« Rendez-vous national des OD » à Marseille, hôtel Pullman, les 3 et 4 novembre 2012.

Les réunions et les repas se feront à l'hôtel Pullman, les hébergements se feront à l'extérieur.

Les déplacements et hébergement sont à la charge des OD. Repas et réunions à la charge du siège.

Présentation du planning détaillé.

Choix des thèmes : Un point sera fait lors de la prochaine AG avec la réunion des OD, le CDN choisira ensuite 4 thèmes.

10 - Conclusions plan de secours des compétitions nationales (DTN et B Grandjean) :

Récupération des cahiers des charges des commissions nationales pour l'organisation des secours par la commission médicale. Beaucoup de difficultés dans la récupération des données. Retour quasi nul des médecins des équipes.

Présentation de la Décision : Sur l'ensemble des compétitions sportives, il n'est plus besoin d'avoir un médecin fédéral présent (sauf apnée à poids constant en expérimentation), la chaîne habituelle des secours mise en place par chaque commission étant suffisante.

La présence de ce médecin n'est donc pas obligatoire. Si l'organisateur veut l'aide d'un médecin pour l'élaboration d'un plan de secours il aura la possibilité de consulter les médecins sur place.



Formation des cadres : Mise en place de 2 stages initiaux et 1 stage final pour cette année. Présidents de commission apnée dans tous les comités. Point sur les nominations des IRA.

Formation au sein des commissions régionales apnée : fort développement.

Refonte du manuel de formateur Apnée : Communication au sein des CRA, sur site web CNA et CRA, par mailing à tous les cadres, premières formations mises en place avec les nouveaux référentiels.

Nouvelles cartes avec visuels apnée : projet abouti, idée sympa, permet aussi visibilité suite à la refonte.

Passerelles AIDA et FMAS : débat suite au mail du Président de AIDA France qui a contacté les présidents de clubs et sections apnée de la Fédération. De très nombreuses réclamations sont

remontées à la CNA et au Président JLB. O. Fricker ne souhaite pas arrêter les équivalences avec AIDA. Le seul problème vient des équivalences MEF2.

Proposition de nomination de juges fédéraux 2^{ème} degré apnée stagiaires : Sylvie SICRE (IDF) et Thierry BERTRAND (Est).

Résolution 11/125 :

Vote : Juges fédéraux 2^{ème} degré apnée stagiaires.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Nomination d'un juge fédéral 2^{ème} degré : Mathieu GRENIER Comité IDF.

Résolution 11/126 :

Vote : Juge fédéral 2^{ème} degré.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Demande de participation à la Skandalopetra Europe CMAS (non voté encore par la Cmas).

Résolution 11/127 :

Vote : sans modification du budget prévisionnel, et sous réserve du bureau exécutif de la CMAS la semaine prochaine, participation unique cette année pour test.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Le Cube est bien une épreuve pratiquée à la FFESSM et aura lieu aux « Europe CMAS ».

Groupe de travail poids constant : compétition test sur Marseille le 30 avril (formation juges les 28 et 29 avril).

Demande de la CNA de participer à l'Apnée Show à Carry le Rouet les 14 et 15 avril. Conditions du CDN de demande à Apnée d'avoir un stand à la hauteur de la Fédération délégataire.

Point sur Texte sur l'accueil collectif des mineurs : Problème selon la CNA concernant la tranche des 16 / 18 ans. La CNA ne souhaite pas qu'il y ait de limite de profondeur. Souhaite que les cadres apnée fédéraux puissent encadrer car ils n'apparaissent pas dans les textes. Une proposition doit être faite par la commission avec avis de la commission médicale.

Passerelle FMAS/FFESSM : Les passerelles seront conservées pour les niveaux MEF1. Il n'y aura plus de passerelle pour les niveaux de moniteur d'apnée MEF2. Le CDN demande de stopper les équivalences MEF2 et demande une note de synthèse pour le prochain CDN justifiant de l'intérêt et de l'opportunité de continuer à proposer des équivalences.

Résolution 11/128 :

Vote : Passerelle MEF2 supprimée à partir d'aujourd'hui. Reconnaissance du second degré FMAS supprimée à partir d'aujourd'hui.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 11/129 :

Vote : Approbation du rapport

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Sur le site de l'apnée (évoqué par P YAN), nécessité d'harmonisation des documents sur la rando sub compte tenu du caractère transversal de l'activité.

Pour la prise en charge déplacement d'un cadre sur la Réunion pour MEF1 + stage entraînement + formations de juges, la Réunion en prenant un autre en charge, voir avec JL DINDINAUD.

Pour informatisation des cursus Juges dès le stage, à voir avec JP MONTAGNON.

Budget prévisionnel 2012 : 79 250 €.

Réunion du Dimanche 19 février 2012 matin 8h30-9h00. CDN restreint

Présents :

Mrs BERGMANN – BLANCHARD – BUE – CAILLIERE – CAVALLO – Mme DESSERTINE – Mrs DI MEGLIO – DINDINAUD – ESCALES – Mme GAUCHET – Mrs GERARD – Mme HERVE – Mrs MAIRE – MERLO – MICHEL – NOWAK – Mme RICHARD – Mrs SEVERIN – SIMION – YAN

Absents et excusés : Mmes MORIN – MULLER HIMBER – Mr VASSEUR

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Dr GRANDJEAN Bruno	Médecin Fédéral National
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mr NORMAND Yves	Comité d'Honneur
- Mr VEDRINES André	Comité d'Honneur
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

Absents et excusés :	Mr DELMAS	chargé mission
	Dr Raymond SCIARLI	Conseiller Scientifique
	Mr Louis GUILLAUME	Conseil des Sages
	Mr Pierre PERRAUD	Président Honoraire

1 - Partenariat Aires Marines Protégées (AAMP) Projet européen Life + (S Gauchet) :

Coordination : AAMP/ENV. Calendrier : dépôt avant projet mars 2012, dépôt dossier final juin 2012, réponse CE juin 2013, mise en œuvre 3 ans de juillet 2013 à juin 2016. Lisibilité des actions difficile, articulation des diverses opérations de la plongée mal analysée, hauteur du financement mal précisé.

Objectifs :

- faire connaître des enjeux environnementaux sur les sites Natura 2000.
- Sensibiliser les plongeurs à la protection,
- Sensibiliser à l'observation via des démarches participatives.

4 actions relatives à la plongée :

- Travail de cartographie des zones de plongée sur les façades maritimes et des structures de plongée,
- Elaboration de supports pédagogiques,
- Elaboration de modules de formation sur la connaissance de l'environnement,
- Elaboration d'une plate forme internet pour saisie en ligne de données observées.

Discussions engagées avec les Aires Marines. Budget pour chaque opération : 50% doit être amené par l'opérateur (AAMP et FFEISSM) et l'Europe CE apporte les autres 50%.

Un courrier signé par le Président sera réalisé avec l'expertise de S Gauchet pour une meilleure compréhension.

2 - Point sur ATP Secourisme et Codep (B Severin) :

Rappel : ceci est créé pour le cas particulier de la population non licenciée et « non plongeur »:

- ATP secourisme prix proposé 12 €. Il n'est pas établi de carte.
- L'ATP dure le temps de la formation du PSC1 soit 1 jour et demi. Il intègre l'assurance Axa en RC.

Il est créé une rubrique « secourisme » sur le site fédéral avec un bordereau informatique.

Fonctionnement :

- Le CODEP inclut l'ATP dans le prix de sa formation.
- Le CODEP remplit le bordereau informatique nominatif de sa session avec les noms des licenciés et des ATP.
- Le CODEP règle l'ATP au national à la fin de la session.

Répartition des 12 € de l'ATP : 5 € au siège national et 7 € au CODEP. Le CODEP fixe librement le prix de la formation, notamment en fonction des impératifs préfectoraux locaux.

Résolution 11/130 :

Vote : validation de l'ATP secourisme.

Contre : 0 **Abstentions :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Suite Réunion du Dimanche 19 février 2012 matin 9h00-13h00. CDN élargi

Présents :

Mrs BERGMANN – BLANCHARD – BUE – CAILLERE – CAVALLO – Mme DESSERTINE – Mrs DI MEGLIO – DINDINAUD – ESCALES – Mme GAUCHET – Mrs GERARD – Mme HERVE – Mrs MAIRE – MERLO – MICHEL – NOWAK – Mme RICHARD – Mrs SEVERIN – SIMION – YAN

Absents et excusés : Mmes MORIN – MULLER HIMBER – Mr VASSEUR

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Dr GRANDJEAN Bruno	Médecin Fédéral National
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mr NORMAND Yves	Comité d'Honneur
- Mr VEDRINES André	Comité d'Honneur
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

<u>Absents et excusés :</u>	Mr DELMAS	chargé mission
	Dr Raymond SCIARLI	Conseiller Scientifique
	Mr Louis GUILLAUME	Conseil des Sages
	Mr Pierre PERRAUD	Président Honoraire

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Christian BERGMANN	Est
- Mr René CAVALLO	Provence Alpes
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mme Tania DE FABRIQUE SAINT TOUR	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jacques DULIEU	Nord Pas-de-Calais
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean ESCALES	Corse
- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Daniel LEHMANN	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Georges MASANELLI	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Bernard NOWAK	Centre
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Henri POULIQUEN	Polynésie Française – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire

Présidents Commissions Nationales :

- Mme Olivia FRICKER	Apnée
- Mr Serge XIMENES	Archéologie
- Mr Jean Lou FERRETTI	Audiovisuelle
- Mr Patrice PETIT DE VOIZE	Biologie et Environnement
- Mr Yannick MORIN représenté par Ulysse MUNOZ	Hockey Sub
- Mr Emmanuel GERARD	Juridique
- Mr Bruno GRANDJEAN	Médicale et Prévention
- Mr Michel GAUNARD	Nage avec Palmes
- Mr Jacques COQUELIN	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE représenté par Jean AZEMARD	Pêche Sous-Marine
- Mr Jean Pierre STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Jo VRIJENS	Technique
- Mr Jean Gilles YVER	Tir sur Cible Sub

3 - - Recommandations sur Contre Indication médicale de découverte fortuite chez une personne titulaire d'un certificat médical en règle, responsabilités ?

Triple condition d'un certificat médical, lequel peut évoluer au fil du temps (« franchise de celui qui déclare, compétence de celui qui le réalise, prudence de celui qui s'y fie »).

Recommandations :

« Le Président d'un club, d'un Organisme Déconcentré, d'un jury d'examen, l'exploitant d'une SCA ou un directeur de plongée qui, de manière évidente, soit constate chez un plongeur ou un encadrant un comportement particulier susceptible à ses yeux d'être générateur d'une conduite à risque pour le plongeur ou sa palanquée, soit considère que ce licencié puisse ne pas être en état physique ou psychique de participer à une activité prévue par le règlement fédéral ou le code du sport, peut s'opposer à cette pratique. Dans ce dernier cas, il doit inviter le licencié à bénéficier d'un examen médical complémentaire réalisé selon les règles de bonnes pratiques médicales prévues par le règlement médical fédéral (consultable sur le site de la Commission Médicale fédérale : <<http://medical.ffessm.fr>>). Il pourra alors refuser toute pratique à ce licencié tant que cette consultation n'aura pas été effectuée. »

Résolution 11/131 :

Vote : Recommandations.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Ces Recommandations seront mises dans le MFT de la Commission Technique, sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale ainsi que sur celui de la Commission Juridique Nationale.

4- Suite Rapport des Commissions Nationales :



Rapport présenté par Ulysse MUNOZ. Mise en place de championnat amical international de Nancy non CMAS, non officiel. Discussions du CDN. Le comité interrégional Est s'est déjà investi. Proposition de maintien du tournoi amical international de Nancy, avertissement pour l'avenir. C'est la dernière fois que la commission organisera ce genre de compétition non officielle.

Participation des jeunes à une compétition internationale à Sheffield. Décision CDN : Pas de participation.

Observations et désapprobation du CDN pour l'absence partielle de la Commission sur le stand lors du Salon de la plongée. Désapprobation pour l'organisation d'une compétition nationale lors de l'AG nationale.

Le Président précise qu'il faut que le Président de la commission soit plus présent aux réunions de CDN pour mieux répondre aux questions du CDN. Et le CDN désapprouve fortement que la commission ne soit pas plus partie prenante aux manifestations *phares* de la fédération.

Résolution 11/132 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 171 450 €.



- Organisation de nos deux championnats de France, Descente et Slalom, sur un même week-end, c'était une première. Label Natura 2000 pour ces compétitions.

- Brevets en ligne opérationnels.

- 2 nouvelles commissions régionales : Bretagne Pays de la Loire et Ligue des Pays Normands. Arrêt de la commission régionale Corse.

Résolution 11/133 :

Vote : Approbation du rapport.
Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 51 400 €.



Opérations de fouilles se terminent fin septembre.

26 opérations faites en 2011.

Il est rappelé à la Commission la mise en place d'une procédure en accord avec Michel Lhour (DRASM) : Les demandes doivent ainsi passer par le siège national de la FFESSM, au travers du Président de la Commission. Ceci n'a pas été fait fin 2011 pour cette année 2012.

Résolution 11/134 :

Vote : Approbation du rapport.
Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 38 910 €.



- PV de la réunion de la CMPN de juin 2011.

Résolution 11/135 :

Vote : Approbation du PV.
Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Certificat de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques en langue espagnole.

Résolution 11/136 :

Vote : Approbation du certificat.
Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Réponses aux questions posées à la CMPN par le groupe de travail « compétitions de plongée sportive en piscine ». Est-il nécessaire de prévoir la présence d'un médecin fédéral : Non. L'épreuve décapelage remontée à la surface et redescende pour récupération est-elle possible ? Oui mais à 2 mètres maximum.

- Présence ou non d'un médecin lors des compétitions sportives. Ceci a été présenté précédemment lors de ce CDN (voir *supra*).

- Absence des médecins des commissions nationales lors des réunions de la CMPN. Le Secrétaire Général rappelle aux Commissions Sportives que cette présence est indispensable. Il leur demande de responsabiliser les médecins chargés de leurs disciplines sportives respectives.

- Mise à jour du listing des médecins fédéraux. Effort à faire dans les DOM TOM.

Résolution 11/137 :

Vote : Approbation du rapport.
Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Dans le cas de demandes de guide de palanquée ou de moniteur associés, les certificats médicaux doivent impérativement être rédigés dans l'une des trois langues officielles de la CMAS, Français, Anglais ou Espagnol.

Résolution 11/138 :

Vote :
Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 17 440 €.

Rappel des « Recommandations » de la Résolution 11/131 de ce matin.



- Informations générales : Le code du sport doit sortir ces jours-ci.
- Convention signée avec la FFSA, la délivrance de la carte PESH1 devient possible.
- UCPA : la CTN a acté la création de deux brevets ATP en collaboration avec l'UCPA destinés à un public d'adolescents principalement entre 11 et 15 ans.
- Nouvelle refonte du Manuel de formation technique (MFT) en préparation. Nouvelle refonte du RI du collège des Instructeurs Nationaux en cours.
- Problème des Cartes EDA ou TIDF : explication des cursus de formation de ces organismes.
- Une page DTN à la demande du DTN sera ouverte sur le site internet fédéral national (attente des données qui seront transmises par le DTN au Secrétaire Général).

Points soumis à la décision :

- La CTN demande une place pour un Instructeur National Stagiaire en 2012.

Résolution 11/139 :

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Petites modifications des RI des collèges IN et IR :

Les points suivants ont été modifiés :

- insertion d'une phrase concernant l'utilisation du titre d'Instructeur.
- L'intégration d'un IN qui change de région.
- L'obligation d'activité de l'IN Hors Classe.
- L'obligation d'activité pour un IN résidant outre mer.

Résolution 11/140 :

Vote : Modifications des RI des collèges IN et IR.

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Il est rappelé que le statut de Hors Classe doit être exceptionnel, ce qui tend à devenir la règle et la condition des demandes des IN souhaitant de plus être d'active. Pour 2012, le Président propose au CDN la limitation à une seule candidature recevable.

Résolution 11/141 :

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Mises en place des cartes PE12 et PA12 :

Un plongeur niveau 1 titulaire de la compétence 6 (facultatif) a les prérogatives correspondantes au PA1 du Code du sport. La CTN propose de matérialiser avec une carte PA12 cette compétence. Un plongeur titulaire du Pack découverte qui serait licencié a les prérogatives correspondantes au PE1 du code du sport, la CTN propose de matérialiser avec une carte PE12 cette compétence.

Résolution 11/142 :

Vote : Carte pour le PA12 seulement

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Pour le PE12 la matérialisation n'est pas possible car c'est la personne elle-même qui commande sa carte directement sur le site. Les modalités de délivrance de la carte seraient compliquées.

- Les prérogatives du E2 (initiateur + N4 GP) :

Pour valoriser l'E2 sortie de la formation GP N4 et initiateur, la CTN propose d'augmenter ses prérogatives à la signature des compétences du N2. Il ne délivre pas cependant le niveau 2.

Résolution 11/143 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- L'enseignement technique au niveau 1 : La CTN propose de modifier le Manuel de Formation Technique et de donner la possibilité de poursuivre la formation technique au delà de 6m dès lors que les compétences 2, 3 et 4 sont validées à 6m.

Résolution 11/144 :

Vote :
Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- L'accès au Moniteur Associé pour les moniteurs CMAS des SCIA (international) : La procédure d'intégration concernant les moniteurs associés telle qu'elle figure dans le MFT est particulièrement contraignante pour les moniteurs CMAS au sein des SCIA nouvellement créées.

L'obligation d'être licencié depuis plus d'une année empêche la délivrance des brevets et qualifications de la FFESSM dans ces jeunes SCIA.

La CTN propose une troisième filière et de modifier le manuel de formation technique pour répondre à ces difficultés.

Résolution 11/145 :

Vote :
Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 207 678 €

Présentation de la solution informatique pour permettre aux moniteurs le contrôle de la délivrance des brevets sous leur nom au sein d'un club. Vu avec JP MONTAGNON et le développeur (S SALADINI). Développement de ce module à faire.



Informations générales. Un cadre en charge de l'organisation d'une manifestation nationale l'a annulée la veille de sa tenue, ce qui dénote le peu de respect pour les participants.

Résolution 11/146 :

Vote : Approbation du rapport.
Contre : 0 Abstentions : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 76 550 €

Question : Au niveau des commissions culturelles, des personnes ont souvent des diplômes tiers de l'école française de plongée. Mais il y a une impossibilité de délivrance du brevet culturel, à partir de la base de données.

Réponse du Secrétaire Général qui avait porté cette question à l'ODJ en CDN restreint : point 11 du samedi matin (*voir Supra*). Les licenciés titulaires de niveaux techniques d'autres organismes de l'école française de plongée ne peuvent accéder aux certifications de certaines commissions culturelles, faute d'équivalence officialisée pour cela. Solution technique envisagée : Une inscription peut être rajoutée dans la base des données informatiques pour indiquer que la personne à un autre niveau que ceux délivrés par la fédération, pour pouvoir accéder aux niveaux de certaines commissions telles que la Biologie ou l'Audiovisuelle. Décision : Les plongeurs pratiquants niveau I, II, III « école française de plongée » = pas de problème. Dans le cadre des encadrants formateurs des commissions culturelles où il y a besoin du niveau IV, c'est le président de la commission technique régionale qui vise la validité du niveau IV équivalent (il enregistre sur le serveur la reconnaissance de ce niveau 4 -ANMP par exemple-. Ce brevet étant validé, le déblocage est opérationnel et le brevet d'encadrant formateur de commission culturelle peut être alors délivré).

- Nomination d'un Instructeur National Mr Bruno MEGESSIER.

Résolution 11/147 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Fondamentaux CNPS : modifications depuis le dernier CDN.

La PS étant exclue du Code du Sport, il n'y a pas lieu d'y faire référence dans les textes de la commission. Discussions. Le document sera revu pour le prochain CDN.

- Complexes CNPS (mise en œuvre des techniques avancées en plongée souterraine) : modifications prises en compte.

Résolution 11/148 :

Vote : Malgré le gros travail et la qualité de ces textes, quelques petites modifications de formulation doivent être apportées notamment en concertation avec la Commission Technique. Nécessité d'un lissage de formulation. Sera ensuite validé au prochain CDN.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 11/149 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 22 000 €

Informations générales. Nouveau site de la commission. Création de commissions régionales.

- Règlement intérieur, modifications.

Résolution 11/150 :

Vote : Approbation du nouveau RI

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Règlements Compétitions, Interclubs et brevets des juges et des cadres.

Résolution 11/151 :

Vote : Approbation des additifs.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 11/152 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 44 000 €

Hommage posthume à M Fisher.

Informations générales et rapport réunion plénière CNNP octobre 2011.

Problème au niveau de l'absence de médecin des équipes représentant cette commission. Cette absence pose un réel problème. Un courrier sera envoyé par le Président CNNP aux Présidents des commissions régionales pour permettre une recherche active.

Résolution 11/153 :

Vote : vote sur le rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Nomination de Thomas CHASTAGNER en tant qu'entraîneur des Relais.

Résolution 11/154 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 285 397 €

Il est demandé par le Président FFESM une note de synthèse concernant l'homologation du matériel CMAS NAP.



Développement du tir dans les régions. Supports vidéo en cours.

Finalisation des formations MEF2. Mise en place des cartes jeunes.

Deux mémoires intéressants (Tir et Développement Durable, Approche du Tir en milieu scolaire).

Résolution 11/155 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Budget prévisionnel 2012 : 26 405 €



Informations générales. Record en journées de stages (diplômants ou non). Croissance du nombre de brevets délivrés. Croissance du nombre de fiches Doris grâce aux Doridiens.

Résolution 11/156 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Nomination de deux nouveaux Instructeurs : Pascal ZANI et Laurent GAUTIER.

Résolution 11/157 :

Vote : Approbation des 2 nominations.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Problème de réception de certains rapports de commissions régionales par la commission nationale.

Ceci sera transmis à la région concernée.

Budget prévisionnel 2012 : 42 550 €



Pas de rapport écrit envoyé...Alors qu'il y avait matière à informations.

Représentation par J AZEMAR.

Mise en place d'un référentiel de formation. Il comprend les 3 niveaux de pratiquants et les 3 niveaux de formateurs.

Budget prévisionnel 2012 : 50 000 €

5 - Labellisation structure d'entraînement haut niveau, régional, dans le cadre du PES (DTN) : Parcours d'Excellence Sportive.

Le PES est un document contractuel entre le ministère et la fédération. Cela concerne la nage avec palmes exclusivement. Constituer tous les ans une liste de sportifs de haut niveau, avec un médecin dédié, Dr Valérie PONCIN qui est chargée de suivre tous les dossiers médicaux. Un établissement national doit fonctionner, le Pôle France. Tous les nageurs du pôle sont en équipe de France.

Les régions doivent avoir une implication dans les compétitions nationales. Rajout de sélections régionales. Début d'une labellisation des structures d'entraînements régionales. Structures qui permettent l'accès au Haut Niveau.

Implication financière des régions dans le Pôle France : Fédération 75 % et régions 25 %.

Points sur les structures régionales : Rôle de préparation haut niveau (Pôle). Activités permanentes ou non. Divers statuts possibles : Centres régionaux, clubs labellisés, établissements, cadre familial.

Les moyens que l'on peut donner : Fonds régionaux des commissions, la convention d'objectif, le CNDS, la DRDJS.

Le DTN passera dans toutes les régions pour cette information et recensement des possibilités par région de ce PES. Mise en place pour la dernière année de l'olympiade.

6 - Point sur les dossiers Développement Durable (Info sur mise en place des conseils maritimes de façade) (S Gauchet) :

Etat des lieux des dossiers :

- Politiques nationales : Harmonisation des positions fédérales dans les Conseils maritimes de façade. Objet : coordonner l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, élaboration des documents stratégiques de façade.
- Propositions des référents façade FFESSM : identification des problématiques en lien avec les activités subaquatiques (février 2012), consolidation des positions nationales sur différents sujets (février 2012), élaboration d'un référentiel cartographique des zones de plongée (à moyen terme, faisabilité à définir).

Résolution 11/158 :

Vote : Conseils maritimes de façade

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Eoliennes en mer : compléter la première motion prise par la FFESSM avec la possibilité de naviguer à l'intérieur des champs, la possibilité de mouiller et de plonger, possibilité de disposer de mouillages organisés, possibilité d'accéder au pied des mâts afin d'effectuer des observations volontaires du milieu.
- Extraction de granulats en mer, le clapage en mer : élargir la problématique aux clapages (rejet en mer des boues de dragage) la motion prise par la FFESSM est satisfaisante.

Résolution 11/159 :

Vote : Approbation d'élargir la problématique aux clapages

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

La pêche sous marine de loisir :

Veiller à des dispositions similaires à celles applicables aux autres pêches de loisir et à la pêche professionnelle. Ceci est en accord avec les travaux où nous sommes partie prenante.

7 - Point sur Plongée Sportive en Piscine (B Severin) :

Meeting reconduit sur Nîmes.
Projet d'information sur Subaqua.

8 - Décisions Subventions opérations Jeunes dans les régions 2011 ; cahier de charges pour 2012 (JL Dindinaud et F Di Méglio) :

Présentation des subventions dotées aux régions (5 régions, budget total 3.000 e).

Précision à nouveau des critères, rappel de la priorité d'un public cible non captif (non licencié) sur ces opérations d'ouverture.

9 - Divers :

Deux demandes de subventions sont reportées au CDN de juin, faute de temps pour en débattre.

Le point sur la Boutique vestimentaire ainsi que celui sur bureau des Archives n'ont pu être abordés faute de temps.

Intervention de Yves NORMAND : Proposition de Henri POULIQUEN au Conseil des Sages.

Réglementairement, les personnes élues en activité ne peuvent pas se présenter au Conseil des Sages.
La candidature est reportée.

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats.
Fin du CDN à 13h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD

CHARTRE POUR LA FORMATION ET L'ENCADREMENT DU STAGIAIRE PEDAGOGIQUE AU SEIN DES SCA.

Principe :

Une Structure Commerciale Agréée (Sca) peut dispenser des formations à destination des stagiaires pédagogiques préparant les diplômes fédéraux d'encadrement.

Rappel du contexte législatif et réglementaire :

Aucune convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié en cas d'absence, de suspension du contrat de travail ou de licenciement, en vue d'exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ou pour occuper un emploi saisonnier.

Contexte technique :

- La sécurité des plongeurs fédéraux dépend avant tout de la formation de leur moniteur, d'une part, dans le secteur de l'organisation des activités (directeur de plongée) et, d'autre part, dans le domaine de la prise en charge directe des plongeurs (conduite d'exploration et encadrement).
- Le futur moniteur fédéral doit recevoir une formation complète et adaptée aux différentes situations qu'il pourra rencontrer sur le terrain, conformément aux dispositions prévues par le code du sport qui lui confère, dès qu'il est certifié, des prérogatives importantes.
- La formation du Moniteur Fédéral du 1^{er} degré de la FFESSM prévoit explicitement, à ce jour, la réalisation d'un stage pédagogique en situation d'une durée minimale de 30 jours dont 55 séances pratiques et 17 séances théoriques. Avec l'obligation de valider 6 compétences (UC4 à UC7 et UC7A participation à un N4 et UC7B sur l'organisation et la sécurité). Il n'est pas possible de se présenter à l'examen final sans avoir validé ce stage.
- La formation doit :
 - + Etre mise en place et tutorée par un moniteur « formateur de cadres fédéraux », spécifiquement formé et diplômé à cet égard, par ailleurs titulaire de la licence Ffessm en cours de validité.
 - + Se dérouler dans une structure qui offre une variété de situations et d'élèves qui permettent de préparer le futur exercice du moniteur.

- Les clubs dits de « l'intérieur » (45% des clubs - source Stat FFESSM) ont besoin de former leurs moniteurs mais ont peu de possibilités directes d'encadrement en milieu naturel en bord de mer, zone sur laquelle les structures commerciales sont très présentes.
- Les associations du littoral ne peuvent recevoir un stagiaire pédagogique non-adhérent de leur structure, qu'à la condition de respecter les règles sociales et fiscales sur l'accueil de clients dans ce type d'établissement. Bien moins nombreuses sur le littoral que les SCA, elles n'ont pas toujours l'encadrement nécessaire pour la formation de cadres, ni la variété de plongeurs d'une SCA afin de donner toutes les compétences aux stagiaires pédagogiques.
- L'action de formation a un coût pour l'entreprise qui forme un stagiaire pédagogique grâce à un cadre rémunéré de la société, spécifiquement diplômé (niveau plus élevé), recruté à cet effet et qui consacre tout ou partie de son temps de travail à cette mission.
- L'action de formation ne peut être librement décidée par la structure et le stagiaire. Elle dépend de la décision de la Commission Technique Régionale de la FFESSM et est encadrée par une « convention » qui lie les parties (livret de formation).

Un stage peut se faire dans une structure commerciale agréée par la FFESSM suivant les critères ci-après :

- Le stagiaire ne peut recevoir aucune contrepartie financière ou en nature.
- Le livret pédagogique atteste de la situation de stagiaire et doit être signé par le président de la Commission Technique Régionale au sein de laquelle le stagiaire est licencié, par le directeur de la structure commerciale agréée, par le tuteur, et par le stagiaire. Il fait office de « convention » et en remplit les mêmes fonctions.
- Le livret pédagogique doit être rempli tous les jours, lors du stage en situation prévu par le manuel de formation technique et être validé régulièrement par le tuteur.
- Le stage en situation prévoit un certain nombre d'actions qui doivent être scrupuleusement réalisées et validées.
- Le tuteur de stage, salarié, prestataire ou exploitant de l'entreprise, doit être présent sur le site de plongée lorsque le stagiaire encadre des élèves dans l'eau. Un tuteur de stage ne peut

suivre au plus que quatre stagiaires simultanément, qu'ils soient fédéraux ou d'Etat.

- Conformément au manuel de formation technique de la FFESSM, le tuteur doit être présent dans l'eau avec son stagiaire lors des séances se déroulant au-delà de 20 mètres. Cette directive fédérale va au-delà du code du sport et renforce le caractère formateur du stage en situation ainsi que la participation active du tuteur pour son stagiaire.

- Quelles que soient les modalités de stage (périodes longues, périodes courtes ...), et conformément à la loi N°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, la durée cumulée des stages ne peut dépasser deux mois par année.

La FFESSM ne peut être rendue responsable des abus et contournements de cette charte.
